

ACTIONS INTERPROFESSIONNELLES ENTRE LES FESTIVALS

DE LA FILIÈRE DES MUSIQUES ACTUELLES EN RÉGION GRAND EST



CRÉDITS

Le présent document est une publication des partenaires Etat, Région Grand Est et CNV. Toute utilisation, reproduction, totale ou partielle, est soumise à l'utilisation du crédit « Sources : APPEL À PROJETS 2017 - Etat - Région Grand Est - CNV ».

Octobre 2017

Plus d'informations sur le site
<https://www.cnv.fr>

CRÉATION GRAPHIQUE
Watson Meustache

OBJECTIFS

Soutenir les actions interprofessionnelles entre les festivals de la filière des musiques actuelles en Grand Est afin :

- de permettre le développement des collaborations et des dynamiques de coopérations professionnelles entre les festivals de musiques actuelles à rayonnement régional par le biais d'actions ponctuelles,
- d'encourager la mutualisation des moyens techniques et des outils afin de contribuer au rayonnement des festivals ; et susciter de nouvelles pratiques au service des projets, des publics et des territoires,
- d'encourager la mise en commun des compétences et des savoir-faire entre les festivals musiques actuelles à rayonnement régional dans le but d'expérimenter des projets coopératifs.

1. Conditions et critères d'éligibilité

1.1. Territoire éligible

Le siège social de la structure de production est situé en région Grand Est.

1.2. Bénéficiaires de l'aide

- Les associations et entreprises culturelles, ou toute structure culturelle de droit privé appartenant à la filière des musiques actuelles ayant pour vocation l'organisation d'un festival et ayant son siège social dans la région Grand Est.

Le projet devra concerner une pluralité d'acteurs et à ce titre être présenté par l'une des structures agissant dans le cadre d'une convention pour l'ensemble de ces derniers.

- La structure doit se trouver, au moment de l'attribution de l'aide, dans une situation de régularité au regard de la déclaration et du paiement de la taxe sur les spectacles de variété comme de l'ensemble des obligations professionnelles. L'édition précédente de la manifestation doit, le cas échéant, avoir fait l'objet d'une déclaration de taxe auprès des services du CNV.
- La structure doit être affiliée au CNV sans condition d'ancienneté.

1.3. Projets éligibles

NATURE DES PROJETS :

Les projets de coopérations professionnelles, d'actions mutualisées ainsi que les savoir-faire, et outils visant à fédérer les festivals de la filière des musiques actuelles en Grand Est.

Pourront notamment être soutenus les projets coopératifs mobilisant des leviers multiples permettant la consolidation, le développement économique et le rayonnement des festivals de musiques actuelles.

Pourront être soutenus les projets collectifs de moyen terme (1 à 2 ans)

L'aide doit être sollicitée avant la réalisation du projet.

DEPENSES ELIGIBLES

Les dépenses éligibles incluent toutes celles qui participent directement à la réalisation du projet : les salaires et charges, les frais de déplacement, les achats et locations divers, les droits d'auteurs, les dépenses de fonctionnement et de communication,...

L'aide s'applique à des dépenses effectuées pendant une période maximale de 24 mois consécutifs à compter de la date de démarrage de l'action.

Les porteurs de projets aidés dans le cadre de cet appel à projet ne doivent pas avoir été soutenus par le CNV, l'Etat (DRAC) ou la région Grand Est pour le même projet.

2. Modalités d'attribution et de versement des aides

2.1. Modalités d'instruction et de sélection des projets

INSTRUCTION ET SELECTION DES DOSSIERS

La gestion de cet appel à projets ainsi que l'instruction des dossiers et l'attribution des aides relèvent d'un comité de sélection composé de deux représentants de la Région Grand Est, deux représentants du CNV et deux représentants de l'État. Sa fonction est d'instruire, de valider les dossiers éligibles et de formuler une proposition de répartition des aides attribuées au titre de cet appel à projets. Il s'appuie pour ce faire sur une instruction réalisée conjointement sur la base des candidatures et des critères d'évaluation suivants :

- Pertinence et rigueur du projet proposé par la structure
- Cohérence du parcours et articulation des différents maillons de la chaîne
- Sérieux des partenariats établis
- Modalités d'évaluation de l'action prévues par les porteurs

Une attention particulière sera accordée aux projets portés par des festivals qui ne bénéficient pas d'un soutien d'un des partenaires.

MODALITES DE CANDIDATURE

Afin de faciliter le dépôt des candidatures, un formulaire PDF à télécharger. Pour y avoir accès, merci de vous rendre sur la page dédiée des sites internet de chacun des partenaires :

- CNV : <http://cnv.fr>
- Région Grand Est : <http://www.grandest.fr/>
- DRAC : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est>

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 13 novembre 2017.

Le dossier doit être adressé par voie électronique à l'adresse suivante :
aap-grandest@cnv.fr

2.2. Modalités de versement de l'aide

Pour l'État (Drac Grand Est), l'aide accordée fera l'objet d'un processus distinct, conformément à la procédure administrative habituelle : annonce par courrier de la subvention attribuée au(x) bénéficiaire(s) et engagement financier sur présentation d'un dossier complet.

Pour le CNV et la région Grand Est, l'aide sera versée en deux fois : 70% à la signature de la convention de financement et 30% à la remise du bilan opérationnel et financier du projet.

Dans un souci de bonne gestion financière, tout budget prévisionnel se doit d'être sincère et véritable, au risque de l'application d'une règle de prorata de la subvention au vu du budget réalisé définitif.

L'aide contribue financièrement à la réalisation de ce programme d'actions. Elle n'attend aucune contrepartie directe à cette contribution.

3. Contacts et renseignements

Pour plus d'information vous pouvez contacter :

CNV :

Camille CORNU, Chargée de mission : camille.cornu@cnv.fr

Région Grand Est :

BARADEL Marie-Céline, Chargée de mission : Marie-Celine.BARADEL@grandest.fr

DRAC Grand Est :

Florence FORIN, Conseillère pour la musique et la danse : florence.forin@culture.gouv.fr

GRILLE D'ANALYSE

Cette grille d'analyse est conçue pour aider les candidats à répondre au formulaire en ligne et à mieux cerner leur projet.

Elle est commune à tous les appels à projets. Elle ne cible donc pas tel ou tel appel à projets (parcours de développement artistique, entreprises de production, ...), mais vise à clarifier les enjeux principaux de l'ingénierie de projets (cohérence avec la politique publique, gouvernance et pertinence du projet...).

Selon l'appel à projets auquel vous répondez, certains items ci-dessous ne vous concerneront pas. Une case « Non concerné » est donc prévue pour ce cas. Il s'agit d'un outil permettant de vous positionner et de mesurer les marges d'amélioration de votre projet (l'objectif n'est donc pas systématiquement d'obtenir le meilleur « score » à chaque item).

Les critères et les indicateurs proposés pourront être utilisés par le Comité d'attribution lors de l'instruction des candidatures.

En revanche, le « niveau » auquel vous analysez votre projet n'a pas d'incidence sur les choix qui seront effectués par le comité d'attribution.

Cette même analyse vous sera proposée a posteriori, au moment du bilan du projet. Elle vous permettra d'évaluer l'évolution du projet ou de comparer les faits à vos représentations a priori.

GRILLE D'ANALYSE					
Critères / pondération	Non concerné	1	2	3	4
Réponse aux besoins du territoire et de ses acteurs		La démarche est déconnectée des acteurs et des bénéficiaires. Les besoins ne sont pas identifiés	Les besoins du territoire et/ou des acteurs ont été identifiés de manière informelle	Un diagnostic territorial a permis d'identifier les besoins	Un diagnostic territorial partagé avec les acteurs et les bénéficiaires a permis d'identifier et de formaliser les besoins
Caractère expérimental du projet (socialement, artistiquement, en termes de méthode ou de gouvernance...)		Projet qui n'apporte pas de réponse nouvelle à la thématique abordée	Le caractère expérimental du projet est réel, mais peu significatif	Le caractère expérimental du projet est évident, dans la solution apportée <u>ou</u> dans les méthodes utilisées	Le caractère expérimental du projet est évident, dans la solution apportée <u>et</u> dans les méthodes utilisées
Adaptation de l'action au projet général et/ou à la stratégie de la structure bénéficiaire		L'action est déconnectée du projet général ou peu cohérente par rapport à la stratégie globale de la structure	Le projet est partiellement relié au projet général ou à la stratégie de la structure. Le lien est peu ou mal formulé	Les axes principaux du projet correspondent ou contribuent à la stratégie générale de la structure	Le projet est pleinement intégré et cohérent dans le projet général ou stratégie de développement de la structure. Cette stratégie est clairement exprimée
Dimension artistique du projet		L'aspect artistique du projet est absent	L'aspect artistique du projet est insuffisamment formulé	L'aspect artistique du projet est présent, mais secondaire	Les objectifs du projet reposent essentiellement sur des considérations artistiques
Diversité artistique		L'esthétique proposée est largement représentée et a de nombreux réseaux de diffusion diversifiés (médiatv, salles, festivals...)	L'esthétique proposée est bien représentée mais le projet intègre une volonté d'innovation ou de renouvellement d'un genre	L'esthétique proposée est peu représentée et/ou est basée sur une volonté d'innovation musicale	L'esthétique proposée est rare et/ou fait appel à une dimension d'innovation musicale importante

Critères / pondération	Non concerné	1	2	3	4
Diversité et cohérence des partenaires mobilisés		Peu de diversité dans le collectif. Collaborations entre structures similaires	Collectif dense, mais peu d'attention portée à la complémentarité des structures	Nombre modeste de structures, mais une vraie complémentarité des partenaires	Le collectif est dense et diversifié. Les collaborations se font entre structures complémentaires
Gouvernance et missions des partenaires		Les partenaires interviennent de façon ponctuelle et informelle	Les missions des partenaires sont formalisées, mais ponctuelles	Les partenaires interviennent à chaque étape, mais leur missions ne sont pas formalisées	Les missions des partenaires sont formalisées et opèrent à chaque étape
Modèle économique du projet		Peu ou mal formulé, peu ou pas sécurisé à court ou moyen terme	Modèle économique formulé, mais uniquement sur une vision à court terme	Amorce d'hybridation des ressources du modèle économique. Vision de la sécurisation du projet à moyen terme	Véritable hybridation du modèle économique (ressources très diversifiées et innovantes, ...). Modèle économique bien formulé, stable à long terme et pertinent
Impact du projet sur la création ou la sécurisation de l'emploi et sur la qualité des emplois		Le projet ne génère pas d'emploi, ni permanent ni artistique	Le projet crée ou sécurise potentiellement des emplois, mais la stratégie à ce sujet n'est pas ou mal formulée	Le projet crée ou sécurise des emplois administratifs, techniques, ou artistiques, mais seulement à court terme. La durabilité et/ou la qualité de ces emplois n'est pas assurée.	Le projet crée ou sécurise des emplois administratifs, techniques, ou artistiques, à court terme et à long terme, notamment permanents. La durabilité et/ou la qualité de ces emplois est assurée.

Critères / pondération	Non concerné	1	2	3	4
Dimension égalité Femmes / Hommes		Le projet ne prévoit pas d'actions particulières en faveur de l'égalité Femmes / Hommes	Le projet prévoit quelques actions en faveur de l'égalité Femmes / Hommes	Réelle volonté de prise en compte et mise en œuvre de quelques actions.	Le fondement du projet est basé sur la volonté d'œuvrer à l'égalité Femmes / Hommes
Prise en compte des enjeux environnementaux		Pas de prise en compte malgré des impacts envisageables	Quelques actions partielles dont l'impact est limité ; Pas de diagnostic	Réelle volonté de prise en compte et mise en œuvre de quelques actions cohérentes ; Diagnostic non exhaustif ou principalement intuitif	Mise en œuvre de nombreuses actions cohérentes à partir d'un diagnostic complet du projet et du territoire ; stratégie environnementale claire
Impact du projet sur le public et/ou les habitants du territoire : action culturelle, éducation artistique, participation des habitants		Le projet ne prévoit pas d'action culturelle	Le projet prévoit quelques actions culturelles	Le projet prévoit de nombreuses actions culturelles avec une diversité de partenaires éducatifs, sociaux, etc...	Le projet est basée sur la participation des habitants et/ou intègre des approches au public innovantes
Impacts et contribution à l'intérêt général, à la structuration de la filière, et à la diversité culturelle		Le projet impacte essentiellement la structure porteuse	Le projet impacte essentiellement les porteurs et partenaires du projet	Le projet impacte essentiellement les porteurs et partenaires du projet, mais aussi les bénéficiaires	Le projet impacte les porteurs, partenaires et bénéficiaires du projet, ainsi que le territoire, et/ou la filière et/ou possibilité d'essaimage
Soutien à l'émergence		Le projet ne prévoit pas un soutien aux artistes émergents	Le projet prévoit un soutien partiel aux artistes émergents	Le projet prévoit un soutien aux artistes émergents sans démarche d'innovation et recherche	Le projet allie soutien aux artistes émergents avec une démarche d'innovation et de recherche

2017

CONVENTION DE PARTENARIAT

MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS

~ GRAND EST ~

